



Au cœur de la ville de St CHAMAS, notre structure est implantée au sein d'une maison avec jardin à 5 minutes de la gare et du port :  
1 rue des Ferrages  
13250 SAINT CHAMAS

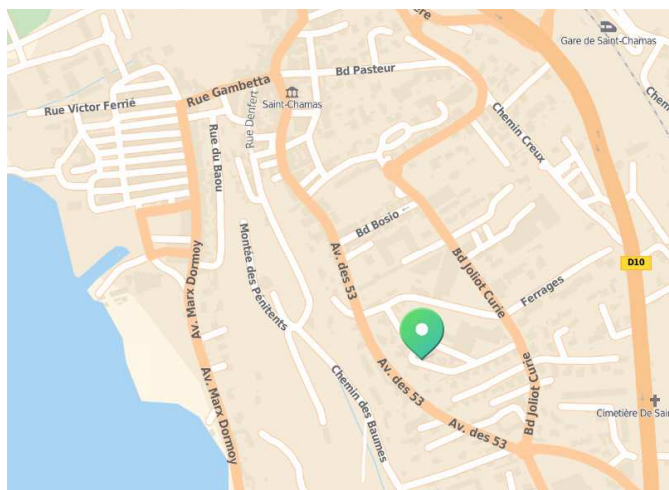


A.D.A.M.A.L.



**Les personnes référentes que vous pouvez contacter :**

- **Fanny VIARD**  
*Directrice*
- **Marie-Cécile DEMARIE**  
*Chef de service*
- **Yohanna HOERIG**  
*Monitrice -éducatrice*
- **Charleen POIROT**  
*Conseillère ESF*
- **Alice KERIMEL**  
*Educatrice Spécialisée*
- **Anne-Marie MELI**  
*Maîtresse de Maison*



**A.D.A.M.A.L.**

89 bd Aristide Briand  
13300 Salon de Provence  
Tél : 04 90 56 09 65  
Fax : 04 90 17 50 93  
rhj.salon@adamal.org  
Mail : **Site : <http://fjt-salon.fr>**



**RÉSIDENCE HABITAT JEUNES  
Saint-Chamas**

Une solution de logement  
pour les jeunes de 18 à 30 ans



**Résidence Habitat Jeunes :  
bien plus qu'un logement !**

## Qui sommes nous ?

L'Association d'Accès et de Maintien au Logement est une association à but non lucratif Loi 1901. Présente sur Salon de Provence depuis 1993, elle est spécialisée dans le domaine de l'accompagnement au logement et gère la Résidence habitat Jeunes de Salon de Provence. Notre équipe est composée de 40 salariés qui sont formés dans les domaines de l'administration, de l'accueil, de la gestion et du travail social.

## Comment accéder à une chambre?

La Résidence Habitat Jeunes héberge de manière temporaire des jeunes de 18 à 30 ans en activité professionnelle, en formation, étudiants ou scolarisés.

Un dossier d'inscription\* doit impérativement être complété et déposé à l'accueil de l'établissement entre 9h et 18h (au siège à Salon). Aucune admission n'est possible sans un entretien préalable avec un membre de l'équipe éducative et une validation de la direction.

Téléchargement possible sur notre site internet  
<http://fjt-salon.fr/>

## Quels sont les frais à prévoir?

L'accès à une chambre nécessite le versement de frais de dossier d'un montant de 60.00 € (non récupérable en cas de désistement) et d'un dépôt de garantie de 342.00 €.

Le montant de la **redevance mensuelle est de 342.00 €**, charges d'eau et d'électricité comprises (avec possibilité de déposer un dossier de demande d'APL au près de la CAF 13). *Paiements uniquement par chèques, espèces ou virement.*

## Les Chambres



Nos 5 chambres d'une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup>, sont meublées, et possèdent une salle d'eau individuelle avec douche, lavabo et toilettes .



## Les services proposés

**Une cuisine collective** est à votre disposition ainsi qu'un espace salon/salle à manger. La cuisine est équipée d'une plaque électrique, four à micro-onde et réfrigérateur. L'entretien de votre chambre et des locaux collectifs sont à votre charge. Une machine à laver est à votre disposition pour l'entretien de votre linge. **Un salon/salle à manger** accessible à l'ensemble des résidents vous permettra de partager vos repas et de vous détendre.



## L'accompagnement socio-éducatif

Les membres de l'équipe éducative sont présents lors de l'accueil des résidents pour : la signature des contrats, l'état des lieux mais également, si nécessaire, l'instruction des dossiers CAF, FSL, LOCAPASS.

Un soutien est proposé par l'équipe socio-éducatif aux résidents dans la réalisation de leurs démarches quotidiennes : au niveau de l'emploi, de la santé, du logement ... Et cela pendant toute la durée de l'hébergement.



## La résidence habitat jeunes c'est aussi :

Un service CLLAJ implanté au sein de la structure à salon de Provence, propose aux résidents en recherche de logement autonome, un suivi individualisé, des ateliers thématiques collectifs, afin de réaliser au mieux leur projet habitat..

Un « Conseil de la Vie Sociale » pouvant être consulté pour toute question intéressant le fonctionnement de la résidence, et permettant ainsi aux résidents de s'impliquer dans la vie de la structure.

Des animations collectives organisées au cours de l'année, telles que : repas, soirées à thème, sorties culturelles ou sportives.



RÉSIDENCE HABITAT

JEUNES : BIEN PLUS

QU'UN LOGEMENT !